

PARLEMENT EUROPÉEN



Document de séance

3 Octobre 2003

DÉCLARATION ÉCRITE

pour inscription au registre

déposée conformément à l'article 51 du règlement

par Marie Anne Isler Béguin, Inger Schörling, Paul Lannoye, Gérard Onesta et Yves Piétrasanta

sur le rétablissement des droits et de la justice sur le drame de Bhopal en Inde

Date de forclusion: décembre 2003

10/2003

Déclaration sur le rétablissement des droits et de la justice sur le drame de Bhopal en Inde.

Le Parlement européen,

A. Sensibilisé par les conséquences humaines et écologiques persistantes de la catastrophe industrielle de l'usine Union Carbide à Bhopal en Inde où 40 tonnes de nuages toxiques ont provoqué 20 000 morts et empoisonné un demi-million de citoyens,

B. Informé des pratiques contestables de l'entreprise Union Carbide à la fois lors de la construction de l'usine de Bhopal et durant son fonctionnement, pratiques préjudiciables à la sécurité et à la protection de l'environnement,

C. Interpellé par les séquelles actuelles de cette catastrophe qui se traduisent encore par des pathologies graves pour 120 000 citoyens, et une dizaine de décès chaque mois,

D. Scandalisé par la stratégie d'esquive judiciaire des responsables, via notamment la fusion industrielle avec Dow Chemical en 2001

1. demande à la Commission :

- de mobiliser les moyens juridiques et politiques pour venir en aide aux populations locales au plan sanitaire et médical,
- de s'investir avec ses Etats-membres pour le rétablissement des droits et réparations dus aux victimes, investiguant les causes de celle-ci ainsi que le passif écologique des activités mondiales d'Union Carbide,

2. charge son Président de transmettre la présente déclaration aux Conseil et Commission, aux Etats membres, aux autorités indiennes et de la société Dow Chemical.